

GENERALE- OBLIG SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 12.706.695, un actif net D : 12.652.407 et un bénéfice de la période de D : 121.091.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» comprenant le bilan au 31 mars 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

- 1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

- 2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

- 3-** A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- 4-** Les disponibilités représentent au 31 mars 2017, 20,47% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- 5-** Les emplois en titres émis par « AMEN BANK » et « UIB » représentent respectivement au 31 mars 2017, 10,17% et 10,34% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- 6-** Les emplois en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent au 31 mars 2017, 6,07% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
- 7-** Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «GENERALE- OBLIG SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 41.798, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le premier trimestre s'élève à D : 10.192

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 27 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Moez AKROUT

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	<u>9 098 898,844</u>	<u>12 148 303,213</u>	<u>9 455 847,974</u>
Obligations et valeurs assimilées		8 320 551,892	11 375 463,612	8 681 567,184
Titres des Organismes de Placement Collectif		778 346,952	772 839,601	774 280,790
Placements monétaires et disponibilités		<u>3 599 258,371</u>	<u>3 943 291,724</u>	<u>2 975 689,727</u>
Placements monétaires	5	998 487,182	998 961,496	998 117,798
Disponibilités		2 600 771,189	2 944 330,228	1 977 571,929
Créances d'exploitation	6	<u>8 537,480</u>	<u>9,175</u>	<u>7 212,767</u>
TOTAL ACTIF		<u>12 706 694,695</u>	<u>16 091 604,112</u>	<u>12 438 750,468</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	21 900,289	24 489,892	26 917,497
Autres créditeurs divers	8	32 387,235	9 653,175	18 925,622
TOTAL PASSIF		<u>54 287,524</u>	<u>34 143,067</u>	<u>45 843,119</u>
ACTIF NET				
Capital	9	12 059 845,249	15 347 344,794	11 908 778,851
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		490 007,364	566 212,067	39,164
Sommes distribuables de l'exercice en cours		102 554,558	143 904,184	484 089,334
ACTIF NET		<u>12 652 407,171</u>	<u>16 057 461,045</u>	<u>12 392 907,349</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>12 706 694,695</u></u>	<u><u>16 091 604,112</u></u>	<u><u>12 438 750,468</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	du 01/01/2017 au 31/03/2017	du 01/01/2016 au 31/03/2016(*)	Année 2016(*)
Revenus du portefeuille-titres	10	115 596,980	150 960,196	546 347,011
Revenus des obligations et valeurs assimilées		115 465,624	150 696,392	519 362,149
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		131,356	263,804	26 984,862
Revenus des placements monétaires	11	26 817,405	17 503,598	114 523,483
Revenus des prises en pension	12	9 702,292	3 358,480	13 824,798
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		152 116,677	171 822,274	674 695,292
Charges de gestion des placements	13	(21 900,509)	(24 490,032)	(91 187,501)
REVENU NET DES PLACEMENTS		130 216,168	147 332,242	583 507,791
Autres charges	14	(5 946,360)	(6 079,889)	(26 212,016)
Autres produits		-	0,001	9,147
Contribution conjoncturelle	8	(10 191,835)	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		114 077,973	141 252,354	557 304,922
Régularisation du résultat d'exploitation		(11 523,415)	2 651,83	(73 215,588)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		102 554,558	143 904,184	484 089,334
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		11 523,415	(2 651,830)	73 215,59
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-	6 299,960	27 746,821
Variation plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		7 013,006	3 378,607	(1 320,054)
RESULTAT DE LA PERIODE		121 090,979	150 930,921	583 731,689

(*) Les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique « Revenus des placements monétaires » ont été reclassés dans une rubrique spécifique

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	du 01/01/2017 au 31/03/2017	du 01/01/2016 au 31/03/2016	Année 2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT			
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	121 090,979	150 930,921	583 731,689
Résultat d'exploitation	114 077,973	141 252,354	557 304,922
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 013,006	3 378,607	(1 320,054)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	6 299,960	27 746,821
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(389 822,832)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	138 408,843	(199 802,049)	(3 907 333,681)
Souscriptions			
- Capital	7 679 850,765	5 587 018,500	26 518 564,000
- Régularisation des sommes non distribuables	1 311,704	2 418,910	22 325,212
- Régularisation des sommes distribuables	332 703,195	241 326,569	909 732,622
Rachats			
- Capital	(7 535 240,127)	(5 782 442,500)	(30 159 912,000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 868,950)	(2 234,320)	(31 530,765)
- Régularisation des sommes distribuables	(338 347,744)	(245 889,208)	(1166 512,750)
VARIATION DE L'ACTIF NET	259 499,822	(48 871,128)	(3 713 424,824)
ACTIF NET			
En début de période	12 392 907,349	16 106 332,173	16 106 332,173
En fin de période	12 652 407,171	16 057 461,045	12 392 907,349
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	120 726	157 694	157 694
En fin de période	122 192	155 710	120 726
VALEUR LIQUIDATIVE	103,545	103,124	102,653
TAUX DE RENDEMENT	0,87%	0,97%	4,07%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE OBLIG-SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», le dépositaire étant l'ATB.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 mars 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2017 à D : 9.098.898,844, s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% actif net
Obligations et valeurs assimilées				
		8 117 165,500	8 320 551,892	65,76%
Obligations des sociétés				
		8 117 165,500	8 320 551,892	65,76%
EO AIL 2012/1	3 000	60 000,000	62 532,821	0,49%
EO AIL 2015/1 CAT A	3 000	240 000,000	249 577,381	1,97%
EO AIL 2015/1 CAT B	4 000	400 000,000	416 379,617	3,29%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	400 020,000	409 564,227	3,24%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	159 930,000	163 426,026	1,29%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	159 930,000	163 204,077	1,29%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	179 940,000	184 227,608	1,46%
EO SUB AMEN BANK 2014	1 000	60 000,000	60 318,969	0,48%
EO AMEN BANK SUB 2016-1	3 000	300 000,000	306 374,137	2,42%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	320 000,000	333 641,602	2,64%
EO ATL 2010-2(TMM+ 1%)	3 600	72 000,000	72 762,794	0,58%
EO ATL 2011	2 000	80 000,000	80 515,069	0,64%
EO ATL 2012-1	1 000	20 000,000	20 822,246	0,16%
EO ATL 2012-1	800	16 000,000	16 657,798	0,13%
EO ATL 2013-2	1 000	80 000,000	81 729,578	0,65%
EO ATL 2013-2	500	40 000,000	40 864,789	0,32%
EO ATL 2014-2 CAT B	1 500	90 000,000	94 502,269	0,75%
EO ATL 2014-3	2 000	120 000,000	121 019,441	0,96%
EO ATL 2015-2 CAT A	3 000	240 000,000	241 380,821	1,91%
EO ATL 2017/1 CAT A	2 000	200 000,000	200 562,630	1,59%
EO TJR LEASING 2012-2	2 000	40 000,000	40 574,421	0,32%
EO TJR LEASING 2015-2 CAT A	2 000	160 000,000	162 619,266	1,29%
EO BTK 2009	1 000	53 305,500	53 506,280	0,42%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	85 720,000	87 341,587	0,69%
EO CIL SUB 2008	4 000	160 000,000	161 932,274	1,28%
EO CIL 2013/1	250	10 000,000	10 177,973	0,08%
EO CIL 2013/1	130	5 200,000	5 292,545	0,04%
EO CIL 2013/1	170	6 800,000	6 921,022	0,05%
EO HL 2012/1	1 000	20 000,000	20 547,398	0,16%
EO HL 2012/1	1 000	20 000,000	20 547,398	0,16%
EO HL 2013/1	2 000	80 000,000	83 859,463	0,66%
EO HL 2013/2	750	30 000,000	30 151,496	0,24%
EO HL 2013/2	750	30 000,000	30 151,496	0,24%
EO HL 2014/1 CAT A	1 500	90 000,000	92 308,833	0,73%
EO HL 2014/1 CAT A	1 000	60 000,000	61 539,221	0,49%
EO HL 2015/1	3 000	240 000,000	245 157,383	1,94%
EO HL 2015/2	3 500	280 000,000	280 187,792	2,21%
EO HL 2015/2	500	40 000,000	40 026,827	0,32%
EO HL 2016/2	2 000	200 000,000	204 158,246	1,61%
EO TL 2012/2	1 000	20 000,000	20 209,885	0,16%
EO TL 2012-1	2 500	50 000,000	52 069,096	0,41%
EO SUB TL 2013 /2 CAT A	1 000	40 000,000	40 354,411	0,32%

EO TL 2014-1	1 000	60 000,000	63 200,350	0,50%
EO TL 2014/2	3 000	180 000,000	183 187,134	1,45%
EO UIB 2009/1	2 000	106 620,000	109 936,028	0,87%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	187 500,000	193 144,110	1,53%
EO UIB 2011/2	4 000	114 200,000	115 100,834	0,91%
EO SUB UIB 2015	7 000	560 000,000	586 067,463	4,63%
EO UIB SUB 2016	3 000	300 000,000	304 135,890	2,40%
EO BTE 2011	1 000	40 000,000	40 248,332	0,32%
EO BTE 2016	1 500	150 000,000	151 605,698	1,20%
EO EL WIFAK 2013	1 000	40 000,000	42 030,992	0,33%
EO UNIFACTOR 2013	1 500	60 000,000	61 555,726	0,49%
EO UNIFACTOR 2015 CAT A TF	1 000	80 000,000	80 457,206	0,64%
EO UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%)	1 000	80 000,000	80 414,492	0,64%
EO SUB BH 2015 CAT A	2 000	160 000,000	167 966,860	1,33%
EO SUB BH 2015 CAT A	3 000	240 000,000	251 950,290	1,99%
EO SUB TJR BANK 2015	10 000	800 000,000	819 852,274	6,48%
Titres des Organismes de Placement Collectif		754 606,835	778 346,952	6,15%
Titres des OPCVM		744 008,635	767 690,780	6,07%
FINA O SICAV	2 350	244 023,401	245 795,900	1,94%
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	112 704,750	0,89%
SICAV AXIS TRESORERIE	34	3 659,329	3 678,698	0,03%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	36 987,500	0,29%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 757,500	0,21%
FCP HELION MONEO	500	50 990,500	52 428,000	0,41%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 115	117 394,921	118 675,025	0,94%
MCP SAFE FUND	941	100 103,580	101 700,457	0,80%
SANADET SICAV	630	67 173,920	68 962,950	0,55%
Fonds commun de créances		10 598,200	10 656,172	0,08%
FCC BIAT - CREDIMMO 1 P2	100	10 598,200	10 656,172	0,08%
TOTAL		8 871 772,335	9 098 898,844	71,91%
Pourcentage par rapport à l'Actif				71,61%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2017 à D : 998.487,182, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% Actif net
Certificats de dépôt	1 000 000	996 217,965	998 487,182	7,89%
Certificat de dépôt BTE au 13/04/2017 à 5,7%	1 000 000	996 217,965	998 487,182	7,89%
TOTAL	1 000 000	996 217,965	998 487,182	7,89%
Pourcentage par rapport au total des actifs				7,86%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/03/2017 à D : 8.537,480 contre D : 9,175 au 31/03/2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	8 528,305	-	6 619,702
Intérêts sur obligations à recevoir	-	-	583,890
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	9,175	9,175	9,175
Total	8 537,480	9,175	7 212,767

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/03/2017 à D : 21.900,289 contre D : 24.489,892 au 31/03/2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du dépositaire	1 454,540	1 466,780	5 899,780
Rémunération du gestionnaire	20 445,749	23 023,112	21 017,717
Total	21 900,289	24 489,892	26 917,497

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/03/2017 à D : 32.387,235 contre D : 9.653,175 au 31/03/2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	12 465,730	477,695	10 000,000
CMF	1 036,341	1 296,980	1 117,293
Etat, retenue à la source	8 693,329	7 878,500	7 808,329
Contribution conjoncturelle (*)	10 191,835	-	-
Total	32 387,235	9 653,175	18 925,622

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «GENERALE-OBLIG SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 41.798, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du premier trimestre 2017 s'est élevée à D : 10.191,835.

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2017 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2016

Montant	11 908 778,851
Nombre de titres	120 726
Nombre d'actionnaires	401

Souscriptions réalisées

Montant	7 679 850,765
Nombre de titres émis	77 855
Nombre d'actionnaires nouveaux	24

Rachats effectués

Montant	(7 535 240,127)
Nombre de titres rachetés	(76 389)
Nombre d'actionnaires sortants	(28)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables, exercice en cours	(557,246)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 013,006
Plus (ou moins) value réalisées sur cession de titres	-

Capital au 31-03-2017

Montant	12 059 845,249
Nombre de titres	122 192
Nombre d'actionnaires	397

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 115.596,980 pour la période allant du 01.01.2017 au 31.03.2017, contre D : 150.960,196 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2017	du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	115 465,624	127 559,954	486 327,935
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables</i>			
<i>sur le marché financier</i>			
- intérêts (BTA)	-	23 136,438	33 034,214
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>			
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>			
- Dividendes	-	-	26 110,591
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>			
- intérêts	131,356	263,804	874,271
Total	115 596,980	150 960,196	546 347,011

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2017 au 31.03.2017 à D : 26.817,405, contre D : 17.503,598 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2017	du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
Intérêts des dépôts à vue	8 650,582	8 223,520	29 064,856
Intérêts des certificats de dépôts	18 166,823	9 280,078	85 458,627
Total	26 817,405	17 503,598	114 523,483

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce solde s'élève pour la période allant du 01.01.2017 au 31.03.2017 à D : 9.702,292 contre D : 3.358,480 pour la même période de l'exercice 2016 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prise en pensions.

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce solde s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 à D : 21.900,509, contre D : 24.490,032 pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2017	du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
Commission de gestion de la CGI	20 445,749	23 023,112	85 287,581
Rémunération du dépositaire	1 454,760	1 466,920	5 899,920
Total	21 900,509	24 490,032	91 187,501

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce solde s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 à D : 5.946,360, contre D : 6.079,889 pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2017	du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
Honoraires commissaire aux comptes	2 465,730	2 113,384	11 635,689
Redevance CMF	3 465,378	3 902,228	14 455,545
Autres	15,252	64,277	120,782
Total	5 946,360	6 079,889	26 212,016

Note 15 : Autres informations**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.